

N° 6807⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

modifiant

- 1. la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques;**
- 2. la loi électorale modifiée du 18 février 2003**

* * *

**AMENDEMENT ADOPTE PAR LA COMMISSION
DES AFFAIRES INTERIEURES**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
A LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ETAT**

(16.12.2015)

Madame la Présidente,

Me référant à l'article 19 (2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous soumettre l'amendement suivant au projet de loi adopté par la Commission des Affaires intérieures dans sa réunion du 9 décembre 2015.

*

Amendement

L'article III du projet de loi est modifié comme suit:

„**Art. III.** La présente loi entre en vigueur le 1^{er} ~~janvier~~avril 2016.“.

Commentaire

L'amendement est nécessaire, puisque le projet de loi ne peut, pour des raisons procédurales, entrer en vigueur à la date initialement prévue.

*

Copie de la présente est adressée pour information à Monsieur Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement et à Monsieur Dan Kersch, Ministre de l'Intérieur.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,

Mars DI BARTOLOMEO

